



**SERVICES**  
S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# Réforme des retraites : mise à mort programmée de la CRPCEN ?

## PETITION

Le 10 janvier 2020

Le projet de loi qui sera soumis au Conseil des ministres le 22 janvier a été envoyé hier soir pour avis à la CRPCEN. A sa lecture, les inquiétudes de la CFDT sont grandes car 4 questions fondamentales restent encore aujourd'hui sans réponse :

**1°) Les 4 % sur les émoluments seront-ils intégralement préservés pour financer le 2ème étage supplémentaire de retraite indispensable pour garantir le niveau des pensions actuel aux futurs retraités ?**

A ce jour, le gouvernement ne s'est pas encore prononcé sur le sort des impositions et taxes affectées à certains régimes spéciaux. Depuis le début de la réforme, tous les partenaires sociaux du notariat demandent le maintien et l'affectation des 4 % à ce 2<sup>ème</sup> étage. Dans la négative, le 2<sup>ème</sup> étage supplémentaire de retraite ne pourra pas exister faute de financement, ce qui aura pour conséquence une baisse des pension pouvant atteindre jusqu'à 30 % pour les futurs retraités. Pour la CFDT, c'est la ligne rouge à ne pas franchir, cette situation est inacceptable !

**2°) Les nouveaux entrants sur le marché du travail intégreront dès 2022 directement le régime universel. Quel est l'organisme qui assurera la gestion de ces assurés (génération 2004) ? La CRPEN ou le régime universel ?**

La transition et l'aménagement seront précisés par voie d'ordonnance. Si ces nouveaux entrants ne sont pas affiliés à la CRPCEN, notre régime verra son stock d'actifs s'effondrer ce qui engendrera inéluctablement dans le futur de gros déficits. Avec le système de retraite actuel, la CRPCEN est autonome financièrement avec plus d'1 milliard d'euros de réserves...

**3°) Tous les assurés nés à partir de 1975 basculeront au 1<sup>er</sup> janvier 2025 dans le régime universel. Qui va gérer les nouveaux droits de ces assurés à compter de cette date ? La CRPCEN ou le régime universel ?**

Si la gestion était donnée au régime universel, la CRPCEN, spoliée de ces cotisations, serait bien mise à mort. Le déséquilibre démographique organisé par le gouvernement serait alors fatal !

**4°) Un âge d'équilibre est instauré à 64 ans.**

Pour la CFDT, c'est là encore, une ligne rouge à ne pas franchir car c'est une mesure injuste !

### Pétition CFDT

Je soussigné(e) (nom)..... (prénom).....  
 Adresse mail .....

**demande que tous les assurés qui entreront dans le régime universel soient bien gérés par la CRPCEN, que les 4 % sur les émoluments soient bien intégralement préservés pour financer le 2<sup>ème</sup> étage de retraite et demande la suppression de l'âge d'équilibre.**

Fait à ..... Le..... Retour de la pétition à [contact@snpj-cfdt.fr](mailto:contact@snpj-cfdt.fr)